

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15<sup>e</sup> SÉANCE

Président : Mme ESPINOSA (Mexique)

puis : M. TESSEMA (Ethiopie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)\*

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LES FEMMES (suite)\*

---

\* Points de l'ordre du jour que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.3/51/SR.15  
6 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/51/3 (Parties I et II), A/51/38, 90, 180, 210, 277 et Corr.1, 304, 309, 325 et 391; et A/50/509 et Add.1)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE A LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES (suite) (A/51/90, 210 et 322)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur un rapport de fond publié par le Corps commun d'inspection intitulé "La promotion de la femme au moyen et dans le cadre des programmes du système des Nations Unies : que se passera-t-il après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes?" (A/50/509/Add.1).
2. Mme RUSSELL (Barbade) dit que son gouvernement est profondément attaché à l'égalité des femmes. Depuis la Conférence de Beijing, le Bureau des affaires féminines de la Barbade a participé activement, conjointement avec des ministères, d'importantes corporations et le secteur privé et des organisations non gouvernementales à la mise en oeuvre des sections pertinentes du Plan national stratégique d'action et de la section des politiques et initiatives chargée du renforcement de la vie familiale et de la condition des femmes. Le Bureau a également entamé le processus de mise à jour de la déclaration de politique générale nationale relative aux femmes, incorporant les politiques gouvernementales afin d'assurer l'égalité des femmes dans tous les secteurs de la vie à la Barbade. Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour mettre en oeuvre les recommandations des récentes conférences des Nations Unies sur le développement, le Bureau a entrepris, en coopération avec les organes gouvernementaux pertinents, de coordonner un plan d'action national dans lequel la sensibilisation à l'égalité entre les sexes est au centre de tous les éléments. A cet égard, elle exprime ses remerciements au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) de l'orientation et des conseils qu'il a fournis.
3. En exécutant ses programmes en faveur des femmes, la Barbade tiendra particulièrement compte du rôle critique joué par les femmes dans le domaine du développement durable. Elle se joint à d'autres délégations qui ont souligné l'importance du rôle joué par les femmes en ce qui concerne la production alimentaire et l'éducation et note le rôle utile joué par la FAO et l'UNESCO dans ces domaines. La Barbade souscrit également aux vues exprimées plus tôt dans l'année à la Commission de la condition de la femme concernant la nécessité d'éliminer la pauvreté et de lutter contre la féminisation de la pauvreté.
4. Son pays participe étroitement au niveau sous-régional aux programmes communautaires des Caraïbes en faveur de la promotion de la femme. Lors d'une réunion récente, la Barbade a fermement appuyé une recommandation tendant à élaborer un pochette d'information afin de sensibiliser aux questions de l'égalité des sexes, qui serait extrêmement utile aux nouveaux ministères, aux directeurs administratifs et au personnel chargés des affaires féminines. Il est essentiel de fournir de telles informations et d'évaluer le degré de sensibilisation aux questions de l'égalité des sexes si l'on veut assurer la continuité de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

/...

5. En coopération avec le Ministère du travail et le Ministère des affaires étrangères, le Bureau des affaires féminines a activement participé au Plan régional d'action de la Communauté des Caraïbes, qui est important pour le suivi de la Conférence de Beijing et sera mis au point vers la fin du mois. Les organisations non gouvernementales à la Barbade et dans la région ont traditionnellement joué un rôle vital dans le mouvement féminin. L'Association des femmes des Caraïbes a tenu une conférence semestrielle à la Barbade en avril 1996, qui a élaboré un plan régional d'action à l'intention des organisations non gouvernementales s'occupant des affaires des femmes. D'éminents parlementaires, des activistes des droits de la femme et des organisations non gouvernementales ont récemment pris part à une manifestation à la Barbade axée sur les questions de la pauvreté, l'amour-propre des femmes et la violence à l'égard des femmes. Le bureau de l'UNIFEM à la Barbade a récemment loué les progrès accomplis par le pays en promulguant une législation relative à la justice sociale à l'égard des femmes. La Loi sur la famille et la Loi sur la violence domestique ont été identifiées en tant qu'importants pas vers la protection des droits des femmes et, jointes à des politiques connexes visant à promouvoir l'égalité et l'éducation, devrait permettre aux femmes de réaliser des progrès dans tous les secteurs de la société.

6. Son pays note avec satisfaction les travaux accomplis par l'UNIFEM et est particulièrement reconnaissante au bureau de la Barbade qui a fourni des conseils utiles et une assistance technique au mouvement féminin, particulièrement dans le cadre de programmes visant à renforcer la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et des stratégies visant à assurer l'émancipation économique et sociale des femmes. Elle exprime également l'appui de son pays au travail extraordinaire accompli par les Nations Unies dans le domaine de l'amélioration de la condition des femmes et souligne la nécessité d'assurer les ressources adéquates à la Division pour la promotion de la femme afin de lui permettre de mener à bien efficacement le Programme d'action de Beijing. Vu les effets néfastes possibles des tendances mondiales telles que la libéralisation du commerce et les changements technologiques rapide, les Nations Unies devaient plus que jamais continuer leur lutte en faveur de l'égalité des femmes.

7. M. KIMBERG (Danemark) dit que son pays attache la plus haute importance à la pleine exécution des engagements pris à la Conférence de Beijing. En avril 1996, son gouvernement a soumis au Parlement un plan d'action pour la mise en oeuvre nationale et internationale du Programme d'action. Le plan est axé sur l'intégration d'une perspective sexospécifique à toutes les politiques et à toutes les activités de planification. Sur une base pilote, tous les projets de loi soumis au Ministère du travail seront évalués dans le contexte des sexospécificités. L'évaluation sera ensuite incluse dans les commentaires sur ce projet soumis au Parlement. L'expérience déterminera si une telle évaluation de l'impact de l'égalité des sexes devra être entreprise dans d'autres domaines. Tous les deux ans au moins, les autorités municipales et des comtés feront rapport sur l'égalité des conditions d'emploi. Les institutions du gouvernement central doivent achever la rédaction de plans d'action sur l'égalité d'ici à la fin 1996. Le système de l'éducation au Danemark a entrepris d'assurer des chances égales tant aux filles qu'aux garçons. Le concept d'égalité des sexes sera encore renforcé dans les législations pertinentes et dans les programmes scolaires, ainsi que dans les centres de formation et les universités.

/...

8. Afin de mettre fin à un marché du travail distinct, des programmes de formation et des cours professionnels d'introduction ont été introduits pour les femmes dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes et pour les hommes dans des domaines traditionnellement dominés par les femmes. L'une des meilleures façons de promouvoir des chances égales pour les hommes et pour les femmes est de renforcer la relation qui existe entre la vie familiale et la vie professionnelle. Il a été lancé une nouvelle campagne visant à rendre les mécanismes de congés pour prendre soin des enfants plus attrayants pour les hommes. Le gouvernement s'efforce de changer les attitudes des employeurs et des employés grâce à des campagnes expliquant aux familles ayant des enfants les dispositions juridiques revêtant une importance.

9. Afin de prévenir une double discrimination envers les femmes étrangères et les femmes des minorités ethniques, son gouvernement a résolu les problèmes concernant le statut juridique de ces femmes et leur intégration dans la société danoise. Le plan d'action traite également de la politique danoise de coopération pour le développement et confirme l'objectif d'ensemble de l'éradication de la féminisation de la pauvreté, en se concentrant sur les différents rôles et les besoins des hommes et des femmes. Les recommandations du Programme d'action de Beijing devraient être intégrées à la coopération pour le développement du Danemark en encourageant le respect des droits de l'homme grâce à un dialogue politique avec les pays d'accueil et grâce à des projets spécifiques. Un accent plus marqué doit être mis sur l'intégration des droits de l'homme des femmes dans un tel dialogue, axé sur des droits égaux et la non-discrimination, grâce, entre autres, à la ratification et à la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

10. Pour ce qui est de la violence à l'égard des femmes, le Gouvernement danois a porté son attention particulièrement sur la mutilation génitale des femmes et a accueilli un séminaire international sur cette question en 1995. Comme suite à ce séminaire, des directives sur la prévention de la mutilation génitale des femmes ont été élaborées et publiées dans le cadre de l'aide au développement. Le Conseil pour un statut égal et le Comité chargé des affaires d'égalité internationale surveilleront étroitement le respect des engagements pris à Beijing. Le Gouvernement soumettra un autre rapport sur les travaux accomplis dans ce domaine au Parlement au cours des deux prochaines années.

11. M. YUSOF (Singapour) dit que, en tant que petit pays sans ressources naturelles, Singapour a dû puiser dans le réseau économique mondial et développer ses ressources humaines au maximum. En conséquence, le bien-être total de la société en général pourrait être amélioré en développant le plein potentiel des femmes. La mondialisation du commerce et des finances a attiré des investissements étrangers directs et élargi les possibilités de travail, permettant aux femmes de se joindre à la main-d'oeuvre et d'assumer des postes de prise de décisions. Le défi consiste à saisir les possibilités offertes d'élargissement de la rémunération et de l'emploi afin de promouvoir un développement équitable et l'égalité entre les sexes.

12. Son gouvernement est attaché au développement complet de tous les citoyens aux fins de leur autonomisation. A Singapour, les femmes ont un accès égal à l'éducation, à la formation et aux services de santé. Le Gouvernement encourage une politique d'emploi fondée sur le principe de la démocratie offrant des

/...

chances égales tant aux femmes qu'aux hommes dans tous les secteurs. L'éducation est l'un des plus importants moyens de donner aux femmes les connaissances, les compétences et la confiance en elles nécessaires à leur pleine participation au processus du développement. La politique de chances égales a assuré un taux d'inscription virtuellement égal entre les hommes et les femmes dans les écoles. Même dans les institutions tertiaires, 43 % des étudiants sont des femmes, et plus de femmes poursuivent leurs études dans des domaines précédemment dominés par les hommes. Les femmes représentent environ 40 % de la main-d'oeuvre singapourienne. Le gouvernement a mis en place différents mécanismes et a pris différentes mesures visant à encourager la participation économique des femmes, y compris des garderies d'enfants, des régimes de subventions, des avantages fiscaux spéciaux et des programmes à l'intention des mères qui travaillent. A Singapour, les femmes ont un accès égal aux programmes de nutrition, d'éducation et de santé. Les faibles taux de mortalité infantile et maternelle du pays sont le résultat d'allocations budgétaires accrues aux soins de santé primaires et aux aspects préventifs de la santé en matière de procréation. Il existe également des programmes communautaires visant à satisfaire les besoins des femmes âgées. La Charte des femmes, législation marquante introduite en 1961, fournit une base complète pour protéger les droits des femmes et des filles dans des domaines allant de la violence domestique, les attentats aux moeurs et délits physiques contre les femmes, l'exploitation des femmes et des filles et l'égalité entre les maris et les femmes. Singapour est déterminé à accomplir de plus amples progrès dans ses efforts visant à assurer l'égalité entre les sexes.

13. Mme BAHREMANI (République islamique d'Iran) dit que la jouissance par les femmes de tous les droits de l'homme est une condition essentielle au développement de la société. La promotion de la femme devrait être considérée à trois niveaux intégrés : la famille, la société et l'Etat. Il est nécessaire d'assurer le respect des valeurs morales, culturelles et religieuses de chaque pays, y compris le respect de la famille, qui est l'unité de base de la société. En tant que femme musulmane, elle pense qu'il lui incombe de parler contre ceux qui prétendent que les religions fondées sur les révélations divines, en particulier l'Islam, ne fournissent aucun statut aux femmes. Cela est loin de la vérité. Quatorze siècles plus tôt, lorsque les femmes n'avaient aucun statut social ni humain dans le monde, l'Islam a reconnu le statut élevé et l'égalité humaine des femmes. Sur la base de cette notion, les femmes ont été encouragées à participer à tous les domaines de la vie sociale, économique et politique.

14. Depuis la victoire de la Révolution islamique, son pays a entrepris d'améliorer la condition des femmes dans tous les domaines. En plus de leur rôle au sein de la famille, elles participent vigoureusement à toutes les activités économiques, sociales et politiques, étant membres du Parlement, conseillers et sous-secrétaires du Président et des ministres. Le Conseil pour les femmes, organe chargé de définir la politique relative aux questions féminines, a été créé afin d'améliorer la condition de la femme.

15. Les femmes participent activement aux activités artistiques et culturelles, et sont actives dans les domaines suivants : journalisme, industrie cinématographique, médias et éducation supérieure. Les services de santé ont grandement été élargis et, en conséquence, l'espérance de vie des femmes est passée à 65 ans et la mortalité maternelle due aux accouchements a été réduite à 45 pour 100 000. Le code civil et les règlements administratifs sont

/...

actuellement à l'examen afin de créer un environnement plus propice à l'habilitation des femmes. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, la République islamique d'Iran a lancé des programmes complets visant à promouvoir les droits des femmes et à élargir leurs chances. L'émancipation des femmes, aux niveaux national, régional et mondial nécessite une approche multidimensionnelles dans les domaines culturel, économique, politique et social. Le fait que certains cherchent à imposer à d'autres une idéologie spécifique, sans spiritualité et étrangère à la nature humaine, sapant de ce fait la diversité culturelle existante de l'humanité, est l'un des problèmes auxquels les femmes doivent faire face dans leur quête pour l'émancipation. Il faut créer une vision du futur et oeuvrer en faveur de la création d'un environnement plus propice à la réalisation des droits des femmes et un monde dans lequel les femmes jouissent d'un accès égal aux possibilités politiques et économiques les plus élevées.

16. Mme KIDRON (Israël) dit que sa délégation partage l'avis selon lequel les deux points de l'ordre du jour à l'examen devraient être examinés ensemble à l'avenir. Au cours de l'année passée, les organisations non gouvernementales israéliennes et différents bureaux gouvernementaux ont convoqué de nombreuses réunions afin de diffuser le message de Beijing à une plus large gamme d'audiences. Le Comité des organisations féminines a créé des groupes de travail chargés d'évaluer la situation en Israël en ce qui concerne les femmes et la pauvreté, les femmes et la santé, et les femmes et l'environnement. Au cours des deux prochains mois, les groupes de travail feront rapport sur les résultats de leurs enquêtes et formuleront des recommandations sur les mesures à prendre à l'avenir dans chaque domaine. Il faudrait utiliser les médias afin de mieux sensibiliser le public aux droits des femmes et aux questions les concernant. Depuis la Conférence de Beijing, les journaux, la télévision et la radio israéliens ont pris une part plus active aux questions de l'égalité entre les sexes et ont donné une large publicité aux cas de violence à l'égard des femmes. Si les femmes politiques et des entrepreneurs et experts dans différents domaines apparaissaient fréquemment dans les médias, cela servirait de modèle pour les plus jeunes femmes.

17. La plupart des femmes israéliennes servent dans l'armée, font partie de la main-d'oeuvre et jouissent d'un système avancé de congés de maternité et de garderies d'enfants d'un prix abordable. La législation israélienne encourageant l'égalité des hommes et des femmes est parmi les plus avancées du monde. Son gouvernement, en coopération avec des organisations non gouvernementales féminines, est profondément attaché à la réalisation de tous les objectifs du Programme d'action de Beijing. Par exemple, le Comité de la condition de la femme, au sein du Parlement israélien, coopère pleinement avec tous les différents partis et est constamment en contact avec les différentes organisations non gouvernementales féminines et les femmes des milieux universitaire, financier et des affaires. Depuis la création du Comité, en 1992, les questions intéressant les femmes ont été inscrites de plus en plus souvent à l'ordre du jour du Parlement. Cela a mené à une législation positive et le lancement récent d'une campagne par le Premier Ministre visant à éliminer la violence domestique.

18. Israël n'épargne aucun effort afin d'atteindre l'objectif de l'égalité totale des femmes dans tous les domaines de la vie et partage son expérience à

cet égard avec d'autres pays par l'intermédiaire de programmes qui forment les femmes aux façon d'atteindre l'égalité et améliorer leurs conditions de vie.

19. M. AGGREY (Ghana) dit que des changements sont nécessaires dans de nombreux domaines affectant la vie des femmes, notamment la féminisation de la pauvreté, la discrimination, la maladie, les traditions profondément ancrées, les pratiques et les attitudes qui perpétuent l'inégalité et la subordination, la violence et l'exploitation sexuelle, et la marginalisation. Le Programme d'action de Beijing a tenté vigoureusement de résoudre tous ces problèmes et a formulé des stratégies et des normes en vue de la réalisation de certains objectifs. Au niveau national, les gouvernements ont la responsabilité primordiale de la mise en oeuvre du Programme d'action. La délégation ghanéenne se félicite des plans visant à établir ou améliorer l'efficacité des mécanismes nationaux en faveur de la promotion de la femme au plus haut niveau politique. Son pays a enregistré des progrès en ce qui concerne la réalisation de certains objectifs. Par exemple, le Programme d'action a été traduit dans les principales langues locales afin d'en assurer une plus large diffusion. Les juristes et les forces de l'ordre ont reçu une formation les sensibilisant au traitement à réserver aux cas de violence à l'égard des femmes et des comités de surveillance ont été créés afin de contrôler ce genre de violence. Les politiques et les programmes ont été analysés d'un point de vue sexospécifique et l'élan donné au changement est évident partout.

20. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique joue un rôle de chef de file en aidant les Etats Membres à donner suite au Programme d'action, en allouant les ressources humaines et financières au renforcement du rôle des femmes en tant que dirigeantes politiques et de leur autonomisation économique et en faisant mieux connaître leurs droits juridiques et humains. Sa délégation se félicite du rôle important joué par les organisations non gouvernementale dans la préparation et la mise en oeuvre du Programme d'action et les pressions qu'elles ont fait peser sur les gouvernements.

21. Si l'on veut que les Nations Unies assument le rôle directeur que l'on attend d'elles en ce qui concerne la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des résultats de la Conférence, il faut adopter une approche intégrée incorporant une perspective sexospécifique dans toutes ses politiques et programmes. La délégation ghanéenne considère le concept d'intégration comme la simple question d'adopter des politiques et des programmes élaborés et évalués selon les bénéfices qu'ils peuvent apporter aux femmes. Le système des Nations Unies doit donner un bon exemple en, par exemple, améliorant la situation des femmes au Secrétariat. Bien que des résultats positifs aient été obtenus ces dernières années en ce qui concerne l'égalité des sexes dans la répartition des postes à tous les niveaux, le pourcentage de femmes jouant un rôle dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions demeure très faible. Sa délégation prie le Secrétaire général de poursuivre la pleine exécution de son plan stratégique d'action pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000), malgré la crise financière, et lance également un appel aux Etats Membres pour qu'ils fournissent un appui au Secrétariat dans cette entreprise.

22. Sa délégation a noté avec intérêt que le Comité administratif de coordination a créé un Comité interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes qui relève de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes désignée

/...

par le Secrétaire général. A son avis, les travaux du Comité devraient être étendus aux activités opérationnelles et sur le terrain et devraient également traiter de la question de l'égalité des sexes dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement. Il prie donc le Secrétaire général d'examiner la possibilité de nommer la Conseillère spéciale à plein temps, en lui donnant des responsabilités de supervision des travaux de la Division pour la promotion de la femme. Il applaudit l'excellent travail fait par la Commission de la condition de la femme. Cependant, afin d'obtenir des résultats, les ressources allouées à l'intégration sexospécifique et aux activités en faveur des femmes devraient correspondre à l'échelle des programmes et des objectifs devant profiter aux femmes dans le monde entier.

23. M. Tessema (Ethiopie), Vice-Président, prend la présidence.

24. M. KAMARA (Sierra Leone) dit que les pratiques socioculturelles et les croyances religieuses ont créé une disparité entre les droits et les possibilités accordés aux hommes et aux femmes, en particulier dans les pays en développement. En conséquence, les femmes ne participent pas pleinement au processus de développement. Il est cependant maintenant largement reconnu que l'émancipation des femmes est un facteur critique de l'éradication de la pauvreté. L'éducation doit être une priorité, les études sur le développement ayant prouvé que l'alphabétisation renforçait la capacité des femmes de faire face aux problèmes de santé, problèmes économiques et autres affectant le bien-être de leurs familles. Un autre domaine crucial est la santé en matière de procréation. Dans le monde entier, les femmes rencontrent des difficultés lors de la grossesse et l'accouchement, et certaines doivent faire face aux dangers des avortements clandestins.

25. Les récentes conférences des Nations Unies sur les questions sociales, en particulier la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ont représenté un grand pas en avant dans le domaine des droits des femmes, mais il reste encore beaucoup à faire. Les gouvernements doivent assumer la responsabilité primordiale de la mise en oeuvre des engagements pris lors de ces conférences, et les Nations Unies doivent fournir un appui aux initiatives nationales.

26. Le Sierra Leone est récemment sorti de 30 années de régime à parti unique et de dictature militaire. Le nouveau gouvernement, démocratiquement élu, est attaché aux objectifs du développement social et économique et à la promotion de la femme. A cette fin, il a créé un Ministère des affaires féminines et infantiles. Le Ministère de la santé a élargi la formation du personnel médical et a entrepris de construire de nouveaux centres de santé afin de mettre les services de soins de santé disponibles à environ 70 % de la population. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fait une importante contribution à la réduction de la mortalité maternelle en accroissant la fourniture de contraceptifs et en faisant mieux prendre conscience du lien qui existe entre la planification de la famille et le développement. En outre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mené à bien des travaux utiles dans le domaine de la vaccination.

27. Malheureusement, des groupes armés sont toujours actifs dans certaines régions du pays et, en conséquence, les programmes de développement sont limités à la capitale, ses alentours et les capitales de province. Les négociations entre le gouvernement et les groupes rebelles se poursuivent. La fin du conflit

/...



étant en vue, il lance un appel aux organes du système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales pour qu'ils aident son pays dans son processus de reconstruction.

28. Mme EDWARDS (Iles Marshall) dit que, de même que leurs homologues dans d'autres pays en développement, les femmes des îles Marshall manquent de possibilités dans les domaines de l'éducation et de l'emploi et sont sous-représentées dans les organes politiques locaux et nationaux, bien que des résultats lents mais positifs soient obtenus. Son gouvernement reconnaît que la promotion de la femme doit être un élément central de toutes les stratégies de développement. L'éducation est cruciale, permettant aux femmes tant de gagner accès à l'emploi que de gérer plus efficacement le fruit de leurs efforts, dans l'intérêt de la famille, de la communauté et du développement national.

29. Son gouvernement est attaché à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Des programmes ont déjà été élaborés dans les domaines de la formation professionnelle et de la planification familiale, et les femmes et les filles des îles externes reçoivent une aide à la commercialisation à l'étranger des biens qu'elles produisent et à l'expansion de leurs compétences traditionnelles grâce à l'application d'une technologie écologiquement saine.

30. De nombreuses femmes et filles des îles Marshall ont été exposées aux radiations, et un nombre croissant meurent de cancer. Mme Edwards lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle reconnaisse leur situation tragique et fournisse l'assistance technique dont a besoin son pays pour régler le problème de la contamination. Elle accueille avec satisfaction le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et félicite les pays qui l'ont ratifié. Ce n'est que lorsque l'interdépendance entre le désarmement, l'environnement, la santé et les droits de l'homme sera universellement reconnue que les peuples du monde seront assurés d'un avenir sûr.

31. Mme ESHMAMBE TOYA (Kirghizistan) dit que, conformément aux engagements qu'il a pris à la Conférence de Beijing, son gouvernement a créé une commission d'Etat sur les femmes et la famille qui formulera une stratégie nationale en faveur de la promotion de la femme, fondée sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La Commission coopère activement avec nombre des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

32. Son gouvernement reconnaît l'importance qu'il y a à renforcer la participation des femmes à la vie politique. Près d'un cinquième des ministres sont des femmes, nombre nettement plus élevé que la moyenne mondiale et son gouvernement vise à assurer que d'ici à l'an 2000 40 % des postes de prise de décisions seront occupés par des femmes.

33. Au Kirghizistan, le chômage parmi les femmes est le problème social le plus sévère. Malgré les efforts du gouvernement, les femmes représentent encore près de 60 % du total des chômeurs, les jeunes femmes étant particulièrement les plus affectées. En réponse à la crise, son gouvernement a lancé des mécanismes de création d'emplois et appuie les activités des femmes entrepreneurs. Le taux élevé de chômage, combiné à la hausse des prix et à la réduction des programmes d'assistance sociale qui ont accompagné la transition vers une économie de marché ont eu pour résultat une baisse des taux de fécondité. Cependant, le

taux de mortalité infantile demeure parmi les plus élevés des pays de la Communauté d'Etats indépendants, ce qui est une statistique regrettable.

34. La discrimination à l'égard des femmes commence souvent dans l'enfance, lorsque les filles se voient refuser un accès égal aux soins de santé et à l'éducation. Au Kirghizistan, les jeunes femmes sont déjà bien représentées tant dans l'éducation secondaire que supérieure et son gouvernement a récemment lancé un programme visant à assurer que toutes les filles reçoivent une éducation secondaire. Très bientôt, une conférence internationale sur les femmes sera tenue dans la capitale, Bishkek, dans le but d'évaluer les résultats obtenus au cours des 12 derniers mois. L'année nationale de la femme tirant à sa fin, on espère que 1996 marquera le début d'une ère nouvelle d'égalité entre les hommes et les femmes.

35. M. RI Song Il (République populaire démocratique de Corée) dit que la promotion de la femme et le progrès économique et social sont indissociables et qu'ils ne peuvent être atteints l'un sans l'autre. Il est donc évident que tous les efforts déployés afin de promouvoir les droits des femmes doivent en premier lieu être axés sur les problèmes de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme. Les difficultés que rencontrent les femmes dans les nations en développement sont particulièrement aiguës et ne disparaîtront que lorsque ces pays jouiront d'un accès égal au marché mondial.

36. Au niveau national, les gouvernements doivent promulguer une législation d'égalité des chances et créer les conditions sociales permettant aux femmes de contribuer pleinement à tous les domaines de la vie. La campagne en faveur de l'émancipation des femmes a fait partie de la lutte d'indépendance de son pays. Aujourd'hui, les femmes continuent de jouer un rôle actif dans les politiques. Quelque 20 % des députés à l'Assemblée populaire suprême sont des femmes. Le système socialiste est particulièrement propice à la promotion de la femme. Le système universel de garderies d'enfants d'âge préscolaire, entièrement financé par l'Etat, permet aux femmes de poursuivre des vies indépendantes.

37. La question des milliers de "prostituées forcées" abusées par les soldats japonais au cours de la seconde guerre mondiale n'a pas encore été résolue de façon satisfaisante. Il prie le Gouvernement japonais d'accepter la responsabilité de cette atrocité et de fournir une compensation adéquate aux victimes.

38. M. TURNQUEST (Bahamas), prenant la parole au nom des 13 Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), est préoccupé par le fait que le financement des programmes en faveur des femmes ne s'est que faiblement accru aux niveaux national et international et, dans certains cas, a diminué. Il faut trouver des moyens novateurs de fournir des ressources aux programmes ou de maintenir les niveaux actuels de financement.

39. Dans le cadre de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des mesures supplémentaires doivent être prises afin de renforcer les capacités de la Division pour la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) et de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Bureau du Coordonnateur pour les questions relatives aux femmes du Secrétariat. Le gel du recrutement ne doit pas servir d'excuse à

/...

l'inaction. La CARICOM se félicite de la création du Comité interorganisations sur les femmes, les sexospécificités et le développement et attend avec impatience les résultats de ses récentes réunions. La Troisième Commission devrait remédier aux lacunes et s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements dans la mise en oeuvre du plan à moyen terme révisé à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001.

40. Au niveau national, il faut déployer de plus grands efforts afin de formuler des plans nationaux d'action, tel que le recommande la Conférence de Beijing et de les soumettre en temps voulu au Secrétariat. Le plan modèle formulé lors de la récente conférence sous-régionale des experts gouvernementaux de haut niveau, tenue à Bucarest, pourrait être utile à cet égard.

41. La CARICOM se félicite de la participation des organisations non gouvernementales à la suite donnée à la Conférence de Beijing par l'intermédiaire de dialogues et d'ateliers et une participation active aux travaux de la Commission de la condition de la femme. Il se félicite également du dialogue en cours entre les Etats Membres et les organisations non gouvernementales sur la façon de rendre la participation de ces dernières encore plus efficace.

42. En octobre 1995, la Communauté des Caraïbes a tenu une réunion de suivi de la Conférence de Beijing et a formulé un plan sous-régional d'action. Les priorités de ce plan comprennent l'atténuation de la pauvreté et l'émancipation économique des femmes; la santé des femmes; la prévention de la violence à l'égard des femmes; l'émancipation politique des femmes; la prévention et la préparation aux catastrophes; et le renforcement des mécanismes nationaux. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été largement diffusés dans les organes gouvernementaux des pays des Caraïbes et de la communauté dans son ensemble. Les gouvernements membres de la CARICOM ont également parrainé des ateliers et des séminaires.

43. Les membres seniors du Cabinet et les entités nationales chargées des affaires concernant les femmes sont responsables des questions affectant les femmes. Les femmes des Caraïbes ont libre accès aux postes de haut niveau dans les secteurs public et privé. Les pays de la CARICOM sont reconnaissants aux secrétariats de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, à l'UNIFEM, à l'Organisation des Etats américains, au Commonwealth et à la CARICOM de l'appui qu'ils apportent à leurs activités de suivi.

44. La CARICOM se félicite qu'un taux de 35,2 % des postes sujets à la répartition géographique ait été atteint dans l'ensemble du Secrétariat. De plus grands efforts doivent être déployés, cependant, afin d'atteindre l'objectif du taux de 25 % des femmes au niveau de la prise de décision et l'objectif d'ensemble de 50 %. Comme ils l'ont déjà indiqué lors des deux sessions précédentes de l'Assemblée générale, les pays de la CARICOM sont préoccupés par le faible niveau de représentation de femmes de la CARICOM au Secrétariat. Ils espèrent qu'il sera remédié à cette situation et que les femmes de la CARICOM déjà au Secrétariat seront promues à des postes de haut niveau.

/...

45. La CARICOM appuie fermement la tenue d'une session additionnelle du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 1997 afin de remédier à l'accumulation de rapports périodiques. Il faudrait fournir des ressources afin que le groupe de travail à composition non limitée sur le protocole facultatif puisse se réunir pendant la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme. A cet égard, le Président de la Troisième Commission souhaiterait peut-être transmettre une lettre au Président de la Cinquième Commission, lui exprimant le vif désir de la Troisième Commission que ces réunions aient lieu. Il n'est pas trop tôt pour commencer à organiser les discussions, les ateliers et les séminaires, aux niveaux national et international, en vue des délibérations de la Commission de la condition de la femme en 1997.
46. Mme AL-AWADI (Koweït) dit que la Constitution du Koweït garantit aux femmes le droit au travail ainsi que de choisir le travail qu'elles veulent. En 1996, les femmes représentaient près de 30 % de la main-d'oeuvre. Cependant, le rôle des femmes dans le développement et dans la société n'est pas limité à l'emploi rémunéré, mais comprend des services sociaux et volontaires.
47. La Constitution affirme l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les droits et les responsabilités et fournit aux femmes des garanties juridiques quant à leur droit à l'éducation et à l'emploi. Ce sont cependant les organes législatifs locaux qui prennent les mesures appropriées selon les circonstances. Depuis le milieu des années 70, les plans de développement soulignent le rôle actif des femmes dans le développement et leur participation à la main-d'oeuvre dans tous les secteurs sociaux et économiques. Le plan de développement social et économique pour la période 1995-1996 à 1999-2000 contient un certain nombre de politiques de développement social qui mettent l'accent sur le fait que les soins à la famille sont la responsabilité des deux parents, un accent particulier étant mis sur l'importance du rôle joué par les femmes en tant que mères.
48. Au cours de l'occupation du Koweït par l'Iraq, les femmes du Koweït ont été victimes d'abus qui ont causé des problèmes psychologiques et sociaux. Ces problèmes ont persisté après la libération pour les femmes dont les maris ont été tués ou sont encore détenus dans les prisons iraqiennes et la situation est encore aggravée par les atermoiements de l'Iraq.
49. M. AL-DOSARI (Bahreïn) dit que son pays est d'avis que la participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, conformément aux dispositions de la Sharia islamique relative à la dignité et au bien-être des femmes, est essentiel au développement. L'éradication de la pauvreté et des conditions primitives et la croissance économique, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale requièrent la participation des femmes à l'ensemble du processus de développement.
50. Le Bahreïn a entrepris de réaliser une telle participation grâce à ses plans à long et court termes dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail, des affaires sociales, du logement, de l'information, du développement et de l'industrie. Au cours des trois dernières décennies, les femmes ont joué un rôle actif accru dans les activités et les projets de développement social et économique. Les secteurs gouvernemental et non gouvernemental ont coopéré

/...

étroitement à la préparation, au financement et à la participation aux projets de développement, de sécurité sociale et d'information.

51. Des efforts ont été accomplis afin de promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux conformément aux principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination dans les domaines de l'éducation, économique et social. Dans le secteur privé, les femmes occupent des postes de direction et de gestion dans certaines banques et larges corporations et il existe de nombreuses entreprises auxquelles les femmes participent en tant qu'investisseurs ou directeurs.

52. En vue de lutter contre la pauvreté, il a été élaboré des programmes visant à renforcer les compétences des femmes et des possibilités d'emploi appropriées ont été créés grâce à des projets dans des domaines tels que la couture et l'artisanat. Des programmes d'éducation en matière de nutrition et de santé ont été élaborés, une assistance sociale a été fournie et un projet a été mis en place afin de développer les capacités des femmes occupant des postes de direction d'agir en tant que liens entre les services sociaux aux clients et les autorités locales. L'Institut de formation du Bahreïn dispense une formation aux filles en matière d'emploi dans des établissements commerciaux et industriels, et il existe de nombreux autres programmes gouvernementaux de ce genre. Les activités des organisations non gouvernementales comprennent un projet pour la production de papier à partir de feuilles de palmier, un centre de documentation et d'information pour les femmes, une école pour les enfants handicapés, une crèche pour les enfants aveugles, un centre de développement de l'ouïe et de la parole et des recherches sur des questions concernant les femmes et les enfants.

53. Afin de tenir compte des événements survenus dans le monde et de maintenir les progrès accomplis par les femmes, l'Etat a promulgué une loi visant à protéger les droits des deux sexes dans tous les domaines. La législation protège les femmes qui travaillent, les citoyens aussi bien que les expatriés, particulièrement en ce qui concerne la maternité, les salaires, les conditions de service et de travail et, conformément à la Sharia islamique, elle les protège également contre toute forme de violence.

54. Le Bahreïn est convaincu que les garanties fournies par les lois nationales en matière de protection des femmes est une question qui relève de la souveraineté des Etats. Il espère donc que l'Assemblée générale arrivera à un consensus sur la question de la protection des femmes qui travaillent d'une manière compatible avec le principe de la souveraineté des Etats tel qu'énoncé dans la Charte.

55. M. KHRYSKOV (Fédération de Russie) dit que le processus de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait tirer parti de l'approche équilibrée qui est ressortie de ce forum, en tenant compte des intérêts de tous les groupes de pays, y compris les pays dont les économies sont en transition. La réussite de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action ainsi que du plan à moyen terme révisé à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 dépendra de la coopération entre les différents organes du système des Nations Unies et des Etats Membres. Il espère que le Comité interorganisations sur les femmes, les sexespécificités et le développement se révélera être un mécanisme efficace et dynamique de

/...

coordination. Le rapport du Secrétaire général sur la promotion de la femme au moyen et dans le cadre des programmes du système des Nations Unies (A/51/180) contient un certain nombre de propositions utiles sur la façon dont le Programme d'action devrait être mis en oeuvre.

56. Sur les 12 domaines critiques identifiés dans le Programme d'action, quatre intéressent particulièrement la Fédération de Russie. Son gouvernement a récemment adopté un cadre conceptuel sur la promotion de la femme soulignant ses stratégies dans des domaines clés, tels que la promotion des femmes à des postes de prise de décisions; l'égalité sur le marché du travail; l'amélioration des soins de santé des femmes; et la prévention de la violence à l'égard des femmes. En conséquence, sur la base de la déclaration de politique générale, son gouvernement a adopté un plan national d'action pour la promotion de la femme et le renforcement de leur rôle dans la société d'ici à l'an 2000. Une commission interdépartementale a été créée afin de superviser la mise en oeuvre du plan d'action. Le Président de la Fédération de Russie a signé récemment un décret visant à accroître le nombre de femmes au sein du gouvernement fédéral et des organes de prise de décisions dans l'ensemble de la Fédération de Russie.

57. La Commission de la condition de la femme jouera un rôle majeur dans la suite donnée à la Conférence de Beijing. Il a noté avec satisfaction la décision de la Commission de revoir ses méthodes de travail et sera heureux de fournir une assistance aux fonctionnaires de la Commission et de la Division pour la promotion de la femme chargés de la préparation de la quarante et unième session de la Commission. Le Groupe de travail de la Commission créé en vue d'examiner la possibilité d'élaborer un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doit poursuivre ses délibérations. A son avis, un protocole facultatif serait un moyen efficace de prévenir la discrimination à l'égard des femmes et d'assurer leur égalité de facto. Sa délégation a accueilli avec satisfaction la reconnaissance par la Commission, lors de sa quarante et unième session, des difficultés spécifiques rencontrées par les différentes régions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing [section V (Dimension régionale) du projet de résolution II (Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes)]. Cette question a fait l'objet d'une réunion sous-régionale d'experts des pays d'Europe centrale et de l'Est et de la Communauté d'Etats indépendants tenue récemment qui a été la première de ce genre organisée sous les auspices des Nations Unies. Il se félicite de la préoccupation manifestée par la communauté internationale quant aux problèmes auxquels doivent faire face les femmes dans les pays en transition.

58. M. AL-MUALLA (Emirats arabes unis) dit que la communauté internationale a, ces dernières années, entrepris l'élaboration de plans en faveur de la promotion de la femme conformes aux aspirations contemporaines d'un progrès global vers des sociétés dans lesquelles les femmes et les hommes jouent des rôles complémentaires et actifs afin de satisfaire les besoins du développement national, régional et international.

59. Malgré l'importance spéciale accordée par les Nations Unies, au cours des deux dernières décennies, aux questions concernant les femmes, les efforts déployés n'ont pas encore produit le changement qualitatif attendu dans la situation des femmes, particulièrement dans les pays en développement, où les

femmes sont le plus affectées par la pauvreté, l'analphabétisme, la violence et les conflits ethniques et régionaux.

60. Le manque de ressources suffisantes et l'instabilité économique ont empêché les pays en développement de mettre en oeuvre des plans nationaux systématiques en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. La communauté internationale est donc priée de fournir une plus grande assistance à ces pays en vue de les aider à offrir des chances égales aux hommes et aux femmes de participer à la lutte contre la pauvreté et réaliser le développement dans son ensemble. Pour cela il faudra renforcer la capacité productive des femmes et leur permettre d'avoir accès au capital, à l'assistance technique, à la formation et aux autres facteurs nécessaires à un développement durable.

61. Les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont répondu aux vœux de la communauté internationale d'élaborer un programme complet d'action internationale collective afin de changer la situation des femmes dans de nombreuses parties du monde tout en tenant compte des concepts et des principes religieux et des valeurs spirituelles qui jouent un rôle majeur dans la vie des peuples et en assurant leur stabilité.

62. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important en examinant la situation des femmes et en lançant des appels pour la promulgation de lois et la mise en place de mécanismes visant à encourager la promotion de la femme aux niveaux national, régional et international.

63. Conformément aux principes de la Constitution dérivés de la loi islamique, à ses propres traditions et à la civilisation islamique arabe, les Emirats arabes unis ont toujours encouragé l'égalité entre les hommes et les femmes, particulièrement dans des domaines tels que la capacité juridique, la propriété et la gestion de la propriété, le choix d'une occupation et l'accès aux services sociaux. Ils ont promulgué des lois, dans le cadre de la législation sur le travail et la sécurité sociale, qui garantissent les droits constitutionnels des femmes, encouragent leur participation à la prise de décisions dans les institutions fédérales et leurs donnent des avantages correspondant à leur situation professionnelle et leurs besoins en matière de soins aux enfants. D'autres lois protègent les droits des femmes étrangères travaillant dans le pays.

64. L'engagement pris par les Emirats arabes unis de promouvoir le rôle des femmes dans le développement se reflète dans le taux de participation féminine à la main-d'oeuvre, qui est passé de 5,3 % en 1980 à 16,3 % en 1990. Cette tendance s'est poursuivie pendant les années 90 et le nombre de femmes travaillant dans des secteurs non traditionnels s'est accru. A la lumière du rôle important joué par les femmes dans les ménages, l'Etat a grandement augmenté le nombre de centres de soins de santé maternelle et infantile, les jardins d'enfants, les clubs féminins, les centres de développement social et les centres de santé pour les femmes. Il a l'intention d'élaborer de nouveaux programmes d'alphabétisation à l'intention des femmes et d'encourager la formation technique et professionnelle des femmes et la relance de l'artisanat, particulièrement dans les régions rurales. L'Etat a également eu recours aux médias afin d'éduquer les femmes en ce qui concerne les soins aux enfants et les questions domestiques et de renforcer le rôle qu'elles jouent en ce qui concerne la protection de l'environnement et la lutte contre les problèmes sociaux.

/...

65. L'Etat a fourni un appui aux organisations nationales féminines par l'intermédiaire de l'Union générale des femmes, qui a été chargée de différentes questions intéressant les femmes et de l'exécution d'activités sociales et culturelles et a donné aux femmes la possibilité de participer aux activités régionales et internationales pertinentes.
66. Afin de bénéficier du rôle important que peuvent jouer les femmes dans les efforts internationaux collectifs, les Nations Unies et les institutions spécialisées et d'autres institutions internationales doivent réformer leurs procédures existantes et élaborer des programmes et des activités visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions et à l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies globales.
67. Mme ILLO (Niger) dit que, au Niger comme dans tous les pays d'Afrique, les femmes contribuent au développement économique, social et culturel, particulièrement dans les régions rurales où elles travaillent 17 heures par jour en moyenne. La valeur de leur travail n'est cependant pas reconnue et malgré les nombreuses promesses faites par les politiciens, la situation des femmes au Niger ne s'est pas améliorée. Cela est dû à un certain nombre de facteurs, notamment les attitudes sociologiques qui perpétuent la domination des femmes; l'analphabétisme parmi les femmes (91 % des femmes sont analphabètes); le fait qu'il n'est pas sérieusement tenu compte des rôles, des besoins et des responsabilités des femmes dans les politiques de développement économique et social; la priorité accordée aux solutions techniques afin de résoudre les problèmes rencontrés par les femmes; et la marginalisation des femmes dans les organes politiques, même si les femmes représentent une vaste proportion de l'électorat. En 1995, sur 83 députés et 28 ministres, cinq et quatre étaient des femmes respectivement. A l'heure actuelle, sur les 25 ministres gouvernementaux, seules quatre sont des femmes.
68. Dans le contexte d'une démocratie nouvelle, les femmes du Niger encouragent l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale en faveur de la promotion de la femme. Un plan triennal d'action a été rédigé, qui tient compte des recommandations formulées dans la Déclaration de Beijing. Il comprend 13 objectifs, et notamment une meilleure éducation des femmes. En outre, le développement national économique, social et culturel bénéficierait de la prise en compte des femmes dans le processus démocratique. Cependant, face à la crise financière que subit le Niger, la mise en oeuvre du plan d'action est stagnante. Sa délégation est donc préoccupée par le fait que les ressources de l'Organisation allouées aux activités de développement ont été réduites.
69. Sa délégation appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général afin de donner suite au Programme d'action de Beijing. Elle se félicite des efforts déployés par l'UNIFEM en ce qui concerne la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et espère qu'il redoublera d'efforts en vue de promouvoir le développement politique et économique des femmes africaines. Elle attache une grande valeur aux travaux des associations féminines et des organisations non gouvernementales au Niger visant à améliorer les conditions de vie des peuples, particulièrement des femmes. Par exemple, des organisations non gouvernementales ont aidé à créer une petite école dans un village en dehors de Niamey afin d'éviter de longues marches aux jeunes enfants qui fréquentent l'école.



70. Mme GRAYSON (Banque mondiale) se réfère à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale (Section VIII) et au débat au sein du Conseil économique et social préconisant un renforcement des relations entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. En réponse à ces appels, la Banque mondiale parrainera, en novembre, un Forum ouvert avec le Directeur du Groupe d'observation et d'orientation sur la problématique hommes/femmes.

71. La semaine précédente, la Banque mondiale a participé à la première réunion du Comité interorganisations sur les femmes, les sexospécificités et le développement. Elle a présidé l'Equipe spéciale pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social, une des trois équipes spéciales interorganisations créées par le CAC afin de donner suite aux recommandations des conférences mondiales. La promotion de la femme fait partie intégrante du processus de développement, les travaux de l'Equipe spéciale ont tenu compte de la Conférence de Beijing et de la perspective sexospécifique.

72. Le Groupe de contrôle de la pauvreté et de suivi de la problématique hommes/femmes de la Banque mondiale a examiné tous les projets de la Banque nouvellement approuvés afin de déterminer s'ils comprenaient des éléments spéciaux devant bénéficier aux femmes ou traitaient directement de questions intéressant les femmes. Selon les estimations, au cours de l'année fiscale 1995, 28 % des opérations de prêts de la Banque ont compris des actions sexospécifiques et 9 % de plus ont traité de questions intéressant les femmes. L'analyse de la problématique hommes/femmes est également intégrée à la conception des Stratégies d'assistance aux pays préparées périodiquement pour tous les pays emprunteurs.

73. Les missions résidentes de la Banque mondiale en Afrique ont tenu des réunions consultatives régulières avec les organisations non gouvernementales afin de les faire participer à l'élaboration des politiques nationales. Des coordonnateurs des organisations non gouvernementales ont été nommés dans toutes les missions résidentes en Amérique latine. Un processus semblable a été lancé en Asie. En Europe et en Asie centrale, la Banque a coopéré avec des groupes féminins actifs dans les domaines de l'environnement, des entreprises et des possibilités d'emploi et l'élaboration de programmes de filets de sécurité sociale.

74. Le pourcentage des prêts de la Banque mondiale en matière de population, de santé et nutrition et d'éducation s'est accru de 1,4 % à 5,3 % entre 1985 et 1995. Le nombre de projets qu'elle a financés dans ce domaine est passé de huit au cours de l'année fiscale 1986 à 26 pendant l'année fiscale 1995. Au cours de la même période, les prêts alloués à l'éducation sont passés de 6,4 % à 9,9 % du total des prêts de la Banque. Vingt-sept projets d'éducation ont été financés pendant l'année fiscale 1995.

75. Une attention accrue a été apportée aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé et d'éducation. La contribution en espèces d'un montant de 30 millions de dollars faite par la Banque mondiale au Groupe consultatif chargé de fournir une aide aux plus pauvres a aidé à créer un mécanisme de financement à l'intention des institutions de micro-crédit qualifiées. Créé principalement à l'intention des pays ayant un revenu par habitant de moins de 800 dollars, le programme aidera à renforcer la capacité des institutions de services financiers travaillant avec les secteurs les plus

pauvres de la société, dont la majorité sont des femmes. Les femmes chefs d'entreprises devraient être les principaux bénéficiaires du programme.

76. A la Banque mondiale, il y a trois vices-présidentes et les femmes occupent d'autres postes de haut niveau; le pourcentage des femmes occupants des postes de direction ou des postes de haut niveau s'est également accru substantiellement. Les femmes ayant été sous-représentées à la Banque en 1995, un Administrateur du personnel a été nommé afin de mettre sur pied des réseaux de recrutement externe. Une conseillère principale pour les questions féminines, nommée en 1992, a organisé des réunions au cours desquelles les femmes peuvent échanger des idées et des informations. Des arrangements permettant aux femmes d'équilibrer leur vie familiale et leur vie professionnelle sont également disponibles, notamment les horaires flexibles.

77. Mme ELIAS [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que, en ce qui concerne les activités de suivi de la Conférence de Beijing, le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé de se concentrer sur l'éducation des filles; la santé des adolescentes et des femmes; et les droits des enfants et des femmes. Le plan-cadre d'action pour l'éducation des filles de l'UNICEF a pour but de réduire les inégalités entre les sexes dans l'éducation grâce à des activités entreprises aux niveaux global et national. Au niveau national, l'UNICEF aide à assurer que l'éducation des filles est intégrée dans l'ensemble du système d'éducation et que des approches diversifiées, notamment l'enseignement non formel à distance, sont adoptées. L'UNICEF coordonne les activités des donateurs et les activités nationales dans le domaine de l'éducation des filles dans 19 pays de l'Afrique sub-saharienne.

78. Dans le domaine de la santé, l'UNICEF vise à accroître l'accès des filles et des femmes à l'information et à réduire les taux de mortalité maternelle. Ces thèmes ont été considérés prioritaires dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'UNICEF et l'Institut de planification de la Jamaïque évaluent actuellement les programmes sur la grossesse des adolescentes, la formation aux compétences et le renforcement de l'amour-propre des filles. L'UNICEF considère la mutilation génitale des femmes dans le cadre de la question de la santé des femmes que dans celle de la violation de leurs droits. Des plans d'élimination de la mutilation génitale sont mis en oeuvre au niveau multilatéral au Burkina Faso, en Egypte, en Erythrée, au Kenya, en Somalie et au Soudan.

79. Mme Elias se réfère à un certain nombre d'activités visant à renforcer les droits des enfants et des femmes. Au Guyana, des alliances ont été formées afin d'accroître la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes. En outre, des organisations de femmes et d'enfants tentent d'établir des liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette complémentarité entre la Convention et le Comité est également encouragée par le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dans le cadre du projet, les droits des femmes et des enfants seraient incorporés dans les programmes scolaires de cinq pays. Au niveau mondial, des consultations entre les membres du Comité sur les droits de l'enfant et le CEDAW auront lieu en Egypte en novembre.

80. L'UNICEF a participé au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales tenu récemment à Stockholm. Dans la déclaration qu'elle a faite au Congrès, la Directrice exécutive de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, a souligné que les filles sont les principales victimes de l'exploitation sexuelle des enfants, du fait du faible statut des filles et des femmes dans la société. L'UNICEF approuve les recommandations figurant dans une étude récente des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants selon lesquelles la violence fondée sur le sexe devrait être considérée comme un abus visant les femmes et les filles pour des raisons politiques et stratégiques et en tant que crime contre l'intégrité physique et la dignité humaine de l'individu. L'UNICEF considère également qu'il faut accorder la priorité aux besoins spéciaux des adolescentes, dont beaucoup sont chefs de ménage.

81. Au début de 1996, le Conseil d'administration a adopté une liste des objectifs à atteindre réaffirmant l'attachement du Fonds à la promotion des femmes en encourageant les droits égaux des femmes et des filles dans ses programmes de pays et en appuyant leur pleine participation au développement politique, économique et social de leurs communautés. La mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing fait intégralement partie des objectifs de l'UNICEF pour un développement humain durable. En intégrant une perspective sexospécifique à ses politiques et programmes, l'UNICEF suit la perspective d'émancipation et du cycle de vie retenue dans le Programme d'action et établit des liens entre les droits des femmes et des enfants dans le contexte des thèmes de l'égalité, du développement et de la paix.

82. M. JESSEN-PETERSEN [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] dit que, dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, le HCR centre ses efforts sur la violence à l'égard des femmes, les femmes dans les situations de conflits armés et les droits des femmes. En février 1996, le HCR a organisé, à Genève, un colloque sur la violence et la persécution fondées sur le sexe, qui a encouragé l'élaboration de directives visant à aider les pays offrant un asile aux femmes victimes de persécution fondée sur le sexe, y compris la mutilation génitale des femmes. Jusqu'à présent, l'Australie, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique ont rédigé des directives. En outre, un manuel de formation en matière des droits des femmes réfugiées est distribué aux bureaux sur le terrain du HCR en vue d'éviter la violence sexuelle. L'année passée, le Haut Commissariat a également publié des directives sur la prévention des violences sexuelles à l'égard des réfugiées et l'action à entreprendre, le cas échéant.

83. Le HCR coopère avec le Fonds des Nations Unies sur le population (FNUAP) dans le domaine de la santé en matière de procréation des réfugiées. A cet égard, il a nommé un fonctionnaire de la santé en matière de procréation chargé de coordonner les activités.

84. Au cours des cinq dernières années, le HCR a fait face à la violence à grande échelle dans l'ex-Yougoslavie et dans la région des Grands Lacs d'Afrique. En coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, il mis en place des structures communautaires de conseils en cas de traumatisme, de soins de santé et de santé en matière de procréation, d'appui psychosocial et de soins et de réhabilitation communautaires à l'intention des personnes ayant survécu aux violences. Il encourage également l'incorporation, dans les programmes de réinsertion des

/...

réfugiés, des femmes déplacées et revenant dans leur pays, d'activités génératrices de revenus à petite échelle. Un Fonds spécial de l'Initiative des femmes bosniaques a été créé en faveur des femmes déplacées. Le Fonds a fourni une assistance pour la mise en place de mécanismes de micro-crédit, le développement de micro-entreprises, la formation, et les soins aux enfants et aux personnes âgées pour les femmes économiquement actives. Les femmes bosniaques et leurs associations ont été consultées et ont identifié un certain nombre de problèmes d'importance critique. Elles ont également informé le Haut Commissariat de l'augmentation des cas de violence domestique, jusqu'alors inconnue en Bosnie.

85. Le HCR a mis en place des services, fondés sur le modèle de la Bosnie-Herzégovine, à l'intention des femmes ayant survécu au génocide au Rwanda. Le programme profitera aux femmes non accompagnées et aux survivants du génocide, particulièrement les jeunes filles et les femmes. Il a déjà fourni une assistance à la participation des femmes à des activités économiques, telles que la formation aux compétences nécessaires à la génération de revenu dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, le traitement des denrées et la gestion des affaires. Il a également fourni des conseils aux femmes et aux filles qui souffrent du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). L'aspect le plus large du programme au Rwanda comprend une éducation juridique et la formation en matière des droits; la réunification des familles; le logement des sans-abris; l'appui psychosocial; et la formation et l'éducation professionnelles. Au total, 57 organisations féminines ont reçu de petits dons et des prêts grâce à un accord subsidiaire avec le Ministère des affaires féminines. Le HCR espère que des ressources limitées ont empêché le HCR d'aider toutes les femmes de la région, qui représentent 70 % de la population. Préoccupé par le fait que les événements tragiques qui ont eu lieu plus récemment risquent d'aggraver encore plus les souffrances des femmes et des enfants réfugiés, le HCR a lancé un appel aux combattants pour qu'ils respectent la vie des victimes innocentes, particulièrement les femmes et les enfants.

86. Lors de la première réunion du Comité interorganisations sur les femmes, les sexes et le développement du CAC, tenue la semaine précédente, le HCR a offert de coordonner la préparation d'une discussion sur les femmes et le processus de paix, le règlement des conflits et la violence à l'égard des femmes. Les femmes et les enfants représentant la vaste majorité des réfugiés, les femmes doivent participer aux étapes initiales de l'installation des camps et de leur gestion; elles doivent faire partie de la structure dirigeante et de gestion dans les camps de réfugiés.

87. Un Groupe de référence du HCR chargé des femmes réfugiées, présidé par le Haut Commissaire adjoint est responsable de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Jusqu'à présent, il a considéré la participation de femmes réfugiés à tous les niveaux de la gestion et de la distribution des aliments dans les camps de réfugiés. Le Groupe de référence dispenserait également une formation à l'analyse des problèmes propres à chaque sexe à tous les fonctionnaires du HCR et aux partenaires d'exécution du HCR. Jusqu'à présent, 101 ateliers de formation ont eu lieu dans 46 pays. Dans un proche avenir, le programme comprendra un élément de planification en matière de sensibilisation à la problématique hommes/femmes et un cadre d'habilitation des réfugiés, visant à éviter de créer un syndrome de dépendance traitant les réfugiés comme des

/...

bénéficiaires passifs. Le personnel du HCR et ses partenaires opérationnels devront également se conformer à la politique et aux directives sur les réfugiées en intégrant la problématique hommes/femmes à leurs opérations.

88. Le Haut Commissaire, Mme Ogata, a pris des mesures spéciales afin d'accroître le nombre de femmes au Haut Commissariat jusqu'au niveau de 35 % fixé par l'Assemblée générale. En conséquence, le nombre de femmes s'est accru de 32 % en novembre 1995 à 37,1 % en septembre 1996. De plus en plus, les fonctionnaires féminines ayant les qualifications voulues sont envoyées sur le terrain où les réfugiées sont en danger.

La séance est levée à 12 h 40.